

Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Sarrebourg

3, avenue Clemenceau 57400 SARREBOURG – 03.87.03.05.07 conservatoire@mairie-sarrebourg.fr

Etablissement public d'Enseignement de Musique et de Danse classé par l'Etat - Etablissement bénéficiant du soutien financier du Conseil Départemental de la Moselle

Prêt d'instrument - Mode d'emploi

Si vous souhaitez louer un instrument du Conservatoire, selon la disponibilité et l'avis du professeur, celui-ci vous donnera l'instrument, avec lequel vous vous rendrez au secrétariat.

Au secrétariat vous remplirez :

- Un formulaire de prêt d'instrument et on vous proposera de prendre l'assurance à Sarre et Moselle mais si vous ne souhaitez pas, vous pouvez assurer l'instrument par votre propre assurance. Dans ce cas, il faudra que sur l'attestation d'assurance que vous produirez, l'instrument soit assuré pour le vol, perte, incendie, explosions, dégâts occasionnés par les eaux et dommages accidentels.
- Si vous optez pour l'assurance à Sarre et Moselle, vous devrez remplir un formulaire d'assurance + un chèque de cotisation (montant calculé en fonction du prix de l'instrument, généralement autour de 23 euros) et 8 € de cotisation pour l'Association des Concerts du Conservatoire.

Aucun instrument ne sera prêté si les pièces administratives ne sont pas remplies et l'assurance réglée en bonne et due forme.

A chaque trimestre, vous devrez vous acquitter de 20 euros de location de prêt d'instrument.

Renouvellement du prêt d'instrument

Au début de l'année scolaire, demandez conseil à votre professeur si vous pouvez conserver votre instrument (selon les cas, le prêt d'un instrument ne vaut que pour une année scolaire) ou s'il juge préférable pour vous de changer d'instrument (taille, disponibilité).

Selon son avis, venir au secrétariat pour :

- renouveler le contrat de location et le contrat d'assurance de l'instrument si assurance contractée par Sarre et Moselle, dans le cas où vous conservez le même instrument.
- Un nouveau contrat de location et assurance par votre propre assurance ou assurance par Sarre et Moselle.
- Rendre votre ancien instrument.